

COMMUNIQUE DE PRESSE



Le 17 janvier 2025

Les 50 ans de la loi Veil sur l'avortement, un conquis à protéger !

Il y a 50 ans, était votée la loi du 17 janvier 1975 relative à l'Interruption Volontaire de Grossesse dite « loi Veil » du nom de la ministre de la Santé, Simone Veil. Depuis le 8 mars 2024, le droit à l'avortement est inscrit dans la Constitution française. Malgré sa constitutionnalisation, cette avancée fondamentale dans le droit de disposer de son corps reste fragile.

En 2023, 243 600 IVG ont été réalisées en France. La hausse du nombre d'IVG observée en 2022 se poursuit, avec un taux de recours atteignant 16,8 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans.

Sur le département du Val-de-Marne, 6 000 interruptions sont pratiquées chaque année dont 22 % de ces IVG sont faites hors établissements de santé (dans des centres de santé ou des cabinets libéraux...). Malgré un maillage départemental important des centres de santé sexuelle et des lieux d'accueil, 51 % des femmes du département continuent à avorter en dehors du département. Le manque d'information et de structures accompagnatrices révèlent les lacunes de la politique de santé à ce sujet. Les coupes budgétaires dans les dotations départementales peuvent avoir des conséquences sur les 51 centres de santé sexuelle existants sur le département.

Tout le monde salue les 50 ans de cette loi. Pourtant il reste beaucoup à faire sur le droit des femmes de disposer de leur corps en France et dans le monde et ce, malgré l'inscription dans la Constitution.

De plus en plus, des voix se font entendre pour remettre en cause ce droit par des opposants qui refusent aux femmes la possibilité de choisir. De nombreux centres ferment par manque de moyens engendrant des inégalités d'accès et de traitement. La situation politique américaine de rejet de l'avortement doit faire craindre un regain de ce type au sein de notre pays. Ce droit est menacé du fait de la montée des extrêmes droites et des intégrismes religieux, du recul des droits des femmes et du conservatisme.

La Fédération CNL du Val-de-Marne lutte contre tous les discriminations sociales et économiques. La vigilance s'impose, donc, de protéger ce conquis social fondamental pour les droits des femmes et de défendre un accès égal à l'information et aux soins pour toutes sur l'ensemble du département.